

Le présent document compte 7 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2016 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette
	Conseiller	Conrad Morin

Personnel:	AEC	Yves Morrissette
	Greffier suppléant	Manon Higgins

1. OUVERTURE

Résolution no. 215-16

Proposée par: Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par: Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h00.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le maire récita la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 216-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin

Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 217-16

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx

Appuyée par : Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 56-16, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 31 mai 2016 et de la réunion extraordinaire tenue le 14 juin 2016.

ADOPTÉE

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Remise de certificats de la campagne Visons la propreté

Le Maire lut à haute voix le contenu des certificats décernés sous le Programme Visons la propreté aux organisations/personnes suivantes :

1. Corporations : Tim Hortons
Ville de Hearst (Conseil, personnel, conjoints, citoyens)
2. Entreprises: Expert Chevrolet
PEPCO
Lecours Motor Sales
3. Organisations: Équipe de natation Phoenix
Club Rotary
4. Institutions: École catholique St-Louis
Clayton Brown Public School/Hearst High School
5. Individus/Familles: Luc Lanoix
Groupe de St-Pie X
Nicole Rivest et Nathalie Lamoureux
6. Non-résidents : Jacqueline Fortier - Jogues

Le Maire présenta ensuite les certificats aux personnes présentes, assisté du Conseiller André Rhéaume et remercia les personnes présentes pour leur participation au programme.

7. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

Résolution no. 218-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2016.

ADOPTÉE

8. RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS

Résolution no. 219-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- de la Corporation de distribution électrique de Hearst datés des 26 avril et 5 mai 2016;
- de la Corporation de logements à but non-lucratif daté du 13 avril 2016;
- du Conseil de la bibliothèque publique daté du 27 avril 2016;
- du Bureau de santé du Porcupine daté du 22 avril 2016;
- du Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane daté du 21 avril 2016;
- de l'Alliance communauté en santé daté du 11 mai 2016;
- du Comité de mobilisation communautaire daté du 25 mai 2016;
- du Conseil d'administration de l'Association française des municipalités de l'Ontario daté du 24 février 2016.

ADOPTÉE

9. **RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF**

Les membres du conseil prennent note du rapport de l'administrateur en chef. Une copie du rapport est en annexe.

10. **FONCTIONS DU CONSEIL**

a) **Rapport du groupe de travail des travaux publics**

i) **Adoption du rapport du groupe de travail des travaux publics**

Résolution no. 220-16

Proposée par: Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par: Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des travaux publics daté du 20 juin 2016.

ADOPTÉE

b) **Rapport du groupe de travail d'aménagement**

i) **Établissement du prix pour vente de terrain municipal sur la rue Cessna**

Résolution no. 221-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'établir à 24,083.05 \$ le prix d'achat pour la vente de terrains municipaux excédentaires à Roger Roussel et Suzanne Roussel, ayant 100.48 pieds de façade sur la rue Cessna et comprenant une superficie de lot de 23,510 pieds carrés plus ou moins d'une partie de la parcelle 6981 dans le Cochrane Centre, étant une partie des lots 28 et 29, concession 10, dans le canton de Kendall, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que lesdits acheteurs soient par la présente responsables de tous les coûts associés à la cession de ces terrains municipaux excédentaires, y compris, mais pas nécessairement limité aux coûts d'arpentage et à la création d'un plan d'arpentage de renvoi, aux frais juridiques et aux taxes de transfert de terrains provinciaux.

ADOPTÉE

ii) **Entente avec Ville de Kapuskasing pour services d'application des règlements et d'inspection des bâtiments**

Résolution no. 222-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter par la présente l'arrêté municipal No. 57-16, étant un arrêté pour autoriser et diriger le maire et le greffier à signer une entente conformément à l'article 3 (3) de la Loi sur le Code du bâtiment de 1992, S.O. 1992, c.23 avec la Ville de Kapuskasing pour fournir des services d'application des règlements et d'inspection des bâtiments dans la communauté, au besoin, en l'absence du chef du bâtiment de Hearst, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que ledit arrêté municipal prévoit également la nomination de Jon Beadow et François Pelchat, les inspecteurs des bâtiments pour la Ville de Kapuskasing, en tant qu'inspecteurs des bâtiments pour la Ville

de Hearst, conformément à l'article 3 (2) de ladite loi, dans le but de mener à bien les fonctions et responsabilités prévues par ladite entente.

ADOPTÉE

iii) Entente de plan d'implantation avec les Entreprises Forma-Jeunes

Résolution no. 223-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT QUE Train-A-Youth Enterprises Inc. a reçu un financement de Service Canada à travers son programme Nouveaux Horizons pour établir un nouveau programme pilote de formation des compétences dans ses locaux situés au 1435, rue Front, et

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un tel programme pilote exige que sa zone de stockage et de réparation existante pour les biens et articles de seconde main en excès vendus à son entreprise Spin Vert, soit convertie en un atelier approprié pour accueillir ce programme de formation, et

CONSIDÉRANT que Train-A-Youth Enterprises Inc. a demandé l'autorisation d'installer un troisième bâtiment portatif dans la zone de la cour arrière de sa propriété dans le but de stocker des produits et articles de seconde main en excès,

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser et diriger l'agent de contrôle du plan d'implantation à signer une entente de plan d'implantation avec Train-A-Youth Enterprises Inc. pour permettre l'installation d'un troisième bâtiment portatif derrière son bâtiment principal situé au 1435, rue Front, conditionnel à ce que ladite entreprise accepte ce qui suit:

- a) Qu'un maximum de trois (3) bâtiments portatifs puissent être installés sur les terrains, dont le nombre doit inclure les deux (2) bâtiments portatifs existants déjà présents;
- b) Que tous les bâtiments portatifs soient peints de la même couleur pour présenter une apparence soignée et ordonnée; et
- c) Que ladite entente de plan d'implantation expire cinq (5) ans à compter de la date de son exécution ou à l'expiration du financement du programme de formation par Service Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, celle des deux dates arrivant en premier, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'en considération du fait que Train-A-Youth Enterprises Inc. est une organisation sociale à but non lucratif dont le mandat est d'aider et d'éduquer les jeunes de la région, le Conseil renonce au frais d'aménagement de 600 \$ pour le développement dans une zone de contrôle du plan de site.

ADOPTÉE

iv) Avis public pour construction de 8 logements en rangée

Roger Sigouin a réalisé qu'il avait un intérêt pécuniaire dans cette affaire. Maire suppléant Gagnon a pris le siège pour présider pendant ce sujet. Le maire Sigouin a quitté la salle et n'a pas participé à aucune des délibérations et vote sur ce point.

Résolution no. 224-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyé par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que Martin Alary et Martin Boucher, au nom de 1902094 Ontario Ltd. ont demandé qu'une modification soit apportée au règlement No. 65-04 de la Corporation de la Ville de Hearst, étant le règlement de zonage de Hearst, pour modifier la classification de zonage de ces terrains identifiés comme PIN 65031-0564, décrits comme la parcelle 12573 Section Cochrane Centre, étant les droits de surface d'une partie du lot 1, concession 11 dans le canton de Way dans la ville de Hearst, désigné comme la partie 9 sur le plan de renvoi 6R-6558, d'une Zone de centre commercial (C4) à une Zone résidentielle multiple de première densité (RM1), afin de permettre la construction de huit (8) unités de maisons en rangée, et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est préoccupé par le manque de logements de propriété et de logements de location convenables dans la communauté pour accueillir les personnes âgées et une main-d'œuvre croissante,
QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser et diriger la Directrice de l'aménagement à donner un avis public en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, d'une modification de zonage proposée afin de modifier le zonage du PIN 65031-0564 d'une zone C4 à une zone RM1.

ADOPTÉE

Le maire Sigouin a repris le siège du président.

v) Demande de changement de zonage pour autoriser deux bâtiments de stockage libre-service sur la Route 583 Sud

Résolution no. 225-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU que, sous réserve de la résolution de toutes les préoccupations en ce qui concerne l'emplacement d'une entrée commerciale sur la route 583 Sud, la Directrice de l'aménagement soit autorisée et dirigée à donner un avis public en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire d'une modification de zonage proposée pour modifier le zonage d'une partie du code PIN 65042-0259, étant la partie du lot 28, concession 9, dans le canton de Kendall, désignée partie 1 sur le plan de renvoi 6R-7071, d'une Zone rurale (A) à une Zone industrielle légère (M1) pour y permettre la construction de deux (2) bâtiments de stockage en libre-service sur ledit terrain.

ADOPTÉE

vi) Adoption du rapport du Groupe de travail d'aménagement

Résolution no. 226-16

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 14 juin 2016.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

Aucun.

d) Rapport du groupe de travail de finances

Aucun.

e) Rapport du groupe de travail de politiques

i) Demande de la CDÉ de changer le slogan de Hearst

Résolution no. 227-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que dans sa résolution R.27-04-16, la Corporation de développement économique (CDÉ) demande que le Conseil municipal abandonne et cesse l'utilisation de son slogan *Hearst, c'est différent !*, et CONSIDÉRANT la date tardive de la demande de la CDÉ, et

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du slogan le 3 février 2015, la Municipalité a entrepris plusieurs projets et encouru des dépenses considérables relevant dudit slogan,
QU'IL SOIT RÉSOLU de refuser la demande de la Corporation de développement économique d'abandonner et cesser l'utilisation du slogan *Hearst, c'est différent !*.

ADOPTÉE

ii) **Appui à demande d'étendre paramètres d'éligibilité du Programme de réduction des tarifs d'électricité**

Résolution no. 228-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil, soutienne fortement par la présente la demande de la Ville de Timmins que la Province élargisse les paramètres d'admissibilité du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (NIER) et l'incitatif de l'électricité industrielle à toutes les compagnies forestières et minières et les aciéries dans le Nord de l'Ontario et élargisse les programmes pour inclure les exploitations qui ont une grande importance régionale et locale pour leurs communautés.

ADOPTÉE

iii) **Adoption du rapport du Groupe de travail des politiques**

Résolution no. 229-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail des politiques daté du 15 juin 2016.

ADOPTÉE

iv) **Sommet rural Building the Future à Stratford**

Résolution no. 230-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser un-e représentant-e de la Corporation de développement économique à assister au Sommet rural 2016 Building the Future à Stratford le 29 juin 2016.

ADOPTÉE

11. AVIS DE MOTION

Aucun

12. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Résolution no. 231-16

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil se réunisse en séance fermée afin de discuter de ressources humaines au Département des parcs et loisirs (Article 239 2) a) de la Loi sur les municipalités).

ADOPTÉE

Résolution no. 232-16

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion ordinaire du Conseil reprenne et que le rapport confidentiel des délibérations en séance fermée soit par la présente noté pour l'information du Conseil.

ADOPTÉE

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 233-16

Proposée par: Conseiller André Rhéaume
Appuyée par: Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2016 soit maintenant levée à 20h09.

ADOPTÉE

Maire

Greffier